**FICHE Aides-Territoires / Plan de relance**

**Nom**  : **Appel à projet pour la création et le développement de 1/3 lieux favorisant l’accès à l’alimentation des personnes hébergées à l’hôtel**

La mesure vise à financer l’investissement pour la création de tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, restaurants solidaires à proximité des hôtels, pour un public précaire et notamment hébergé à l’hôtel.

Les objectifs sont les suivants :

* Mettre à disposition des personnes hébergées à l’Hôtel des équipements de cuisine
* Constituer des lieux de sociabilité et « une porte d’entrée » vers l’accompagnement social
* Favoriser le décloisonnement des secteurs d’aide alimentaire, de l’hébergement et de l’accompagnement social

**Titre court ou abréviation :**

AAP 1/3 lieux

**Bénéficiaires de l'aide**  (plusieurs réponses possibles) :

**Le porteur principal de la réponse peut être une association, un groupement d’associations, une fondation reconnue d’utilité publique, une collectivité territoriale, un établissement public ou un groupement d’intérêt public.**

Une personne physique doit obligatoirement être désignée comme coordinatrice du projet, et référente auprès des administrations (services de l’État et collectivités).

**Porteur·s de l'aide** (plusieurs réponses possibles) :

DIHAL

**Périmètre** (ex : France, région Pays-de-la-Loire, Département de la Mayenne, etc.) :

France (Métropole et Outre-mer)

**Récurrence** (l'aide est-elle ponctuelle, permanente, récurrente ?) :

Aide ponctuelle sur 2 ans

**Type d’aides** (Subvention, Prêt, Avance récupérable, autre, Ingénierie technique, Ingénierie financière, AAP, AMI, etc.) :

La subvention dans le cadre de l’AAP est accordée par les services de l’État qui sont en charge de l’instruction et de la validation des projets. (BOP 304 et BOP 177)

**Programme d’aides** (Horizon 2020 Green Deal, ACV, PVD, LEADER) :

Plan de relance

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif :**

Réflexion / conception pour une mise en œuvre rapide en 2021

**Types de dépenses / actions couvertes :**

1 - Dépenses de fonctionnement (2021 et 2022)

2 - Dépenses d'investissement (2021)

**Instructeurs** pour les Pays de la Loire :

DRDCS

**Contacts pour candidater** (Méls / téléphones, n'hésitez pas à ajouter plusieurs contactspour les Pays de la Loire) :

Dépôt du dossier sur demarches-simplifiees.fr (Plateforme nationale dématérialisée)

**Lien vers la démarche en ligne** (lien web) :

Pour rappel, les opérateurs doivent signaler leur intention de candidater à l’appel à projets avant le 12 février 2021 en envoyant une lettre d’intention (2 pages maximum) à l’adresse suivante :

logementdabord@dihal.gouv.fr.

**Conditions d'éligibilité :**

L’évaluation des projets se fera notamment au regard des objectifs fixés et des critères suivants (**cf. cahier des charges**) :

public cible ;

* le(s) espace(s) choisi(s)
* les modalités de fonctionnement et de gestion
* les partenariats et les engagements de chaque acteur ;
* les éléments budgétaires en termes d’investissement et de fonctionnement ;
* les éléments relatifs aux recueils de suivi des données.

**Lien vers le descriptif** complet (lien web) :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/faciliter-acces-alimentation-personnes-hebergees-hotel>

**Calendrier prévisionnel :**

Lancement de l’appel à projets : 12 janvier 2021

Envoi de la lettre d’intention : 12 février 2021

Clôture du dépôt des candidatures : 19 mars 2021

Annonce des résultats : 23 avril 2021

1